

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.158

L'An deux Mille Quinze, le 14 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 décembre 2015

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 décembre 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gilbert LOUX représenté par M. Patrick MARENGO
M. Yannick PAVON représenté par M. Julien DURESSAY

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AJUSTEMENT DE L'ENCOURS DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL
PAR LE COMPTABLE PUBLIC

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

La vérification de la concordance entre l'encours au 1^{er} janvier 2014, retracé par l'état de la dette annexé au compte administratif du budget principal de 2014 (54 022 149,62 €) et le cumul des soldes créditeurs des comptes 164 et 16818 figurant en balance d'entrée du compte de gestion de l'exercice 2014 (53 791 934,81 €) a mis en évidence une différence en moins de 230 214,81 € dans la comptabilité du comptable public.

Le capital restant dû (C.R.D) inscrit au compte administratif 2014 étant en concordance avec les contrats d'emprunts en cours conclus entre la commune et les prêteurs, il convient de solliciter le comptable public, pour que celui-ci ajuste l'état de la dette du compte de gestion (par opération d'ordre non budgétaire) :

- Crédit du compte 1641 : + 230 214,81 €
- Débit du compte 1068 : + 230 214,81 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la balance du compte de gestion 2014 et du compte administratif 2014,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de solliciter le comptable public pour que celui-ci ajuste l'état de la dette du compte de gestion (par opération d'ordre non budgétaire) :

- Crédit du compte 1641 : + 230 214,81 €
- Débit du compte 1068 : + 230 214,81 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 décembre 2015

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO